

	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 7 juin 2021	
--	---	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Sarah HOUROULE, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante,		Jean-Gabriel Contamin	
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	X		
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille			X
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant		Jean-Gabriel Contamin	
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
Mme Anne SEULIN, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	X		
Madame Cécile PARENT-NUTTE, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			X
<u>Enseignant-e-s collège A</u>			
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD	X		
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET		Barnaby Pell	
M. Patrick MEUNIER	X		
Mme Stéphanie DAMAREY	X		
M. Denis VOINOT	X		
<u>Enseignant-e-s collège B</u>			
M. Thomas ALAM		Olivier Fardoux	
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	X		
Mme Annie BOTTIAU	X		
M. Vincent DUPONT	X		
M. Olivier FARDOUX	X		
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS		Annie Bottiau	
M. Barnaby PELL	X		
M. Gilles TOULEMONDE	X		
<u>Collège AITOS</u>			
Mme Christelle CATELAIN	X		

M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Violaine Sander	X		
M. Younès HADDADI	X		
Collège usagers			
Mme Gersende COIFFARD			
Mme Jade GARDIEN			
Mme Elise SPICHT			
M. Daniel MAKOKO			
Mme Clémence MAHIEU			
M. Christian MALENGELE			
Mme Julie GUEDON			
M. Aliocha JOUSSELIN			
M ; Edouard RICHARD		Adria Madelin	
M. Jules DE FORAS			
Mme Claire CATHELAIN	X		
M. Tomas KEBBATI	X		
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			X
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Le directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Avant que ne débute la séance du Conseil, Monsieur le Doyen invite ses membres à respecter une minute de silence, dans le souvenir de deux étudiants récemment décédés, Monsieur Ismaïl Farkhani, étudiant de 21 ans, inscrit en deuxième année de science politique, et de Madame Luaine Plévert, 19 ans, inscrite en première année de droit en EAD, ce qui lui permettait de suivre un cursus universitaire tout en poursuivant sa formation en danse classique.

La Faculté, à travers Monsieur le Doyen, a exprimé ses très sincères condoléances aux deux familles endeuillées.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 20 avril 2021

Elle est obtenue à l'unanimité.

→ Sur quelques départs au niveau de la Faculté

Monsieur le Doyen annonce le départ en retraite prochain de Monsieur Jérôme Theeten, maître de conférences en droit privé, ainsi que plusieurs mutations sortantes :

- Madame Géraldine Couton, professeure certifiée en anglais, va rejoindre l'Institut Universitaire de Technologie de Lille ;
- Madame Lucie Sourzat, maîtresse de conférences en droit public, a obtenu une mutation pour l'Université de Toulouse 1 Capitole ;
- Madame Claire Séjean, professeure en droit privé, rejoint l'Université Sorbonne - Paris Nord ;
- Monsieur Nicolas Balat, professeur en droit privé, a obtenu une mutation pour l'Université d'Aix-Marseille ;
- Madame Fanny Grabias, maîtresse de conférences en droit public, nous quitte pour l'Université de Nancy 2.

Madame Pauline Ravinet, maîtresse de conférences en science politique, a obtenu un détachement de deux ans auprès de la Commission européenne à Bruxelles. De son côté, Monsieur Julien Bollaert, maître de conférences en science politique, a sollicité une mise en disponibilité pour création d'entreprise, qu'il a obtenue à compter du 1^{er} septembre 2021.

Deux mutations entrantes sont annoncées :

- Madame Rhita Bousta, maîtresse de conférences en droit public ;
- Monsieur Pierre Lemay, maître de conférences en droit privé.

Monsieur le Doyen informe ensuite les membres du Conseil de plusieurs changements de responsabilités pédagogiques, arrêtées en concertation avec les assesseurs licences et masters. Plusieurs binômes de direction de master sont annoncés :

- Messieurs Nicolas Dissaux et Gaëtan Guerlin pour le master 1 en droit privé et pour le master 2 d'études juridiques et processuelles ;
- Messieurs Nicolas Dissaux et Gaël Chantepie pour le master en droit approfondi ;
- Messieurs Emmanuel Cartier et Marc Heinis pour le master 2 en droit public général et en contentieux public ;
- Mesdames Charlotte Beaucillon et Muriel Saillard pour le master 2 en justice pénale internationale.

Monsieur Bruno Dubois prend en charge la section B de la L1 Droit ; pour sa part, Monsieur Frédéric Archer remplace Monsieur Aymeric Potteau en tant que responsable pédagogique de la L2 Droit.

Madame Luisa Brunori a été nommée coordinatrice du quatrième programme gradué du consortium Université Lille Nord Europe / I-site, au sein du hub thématique « Cultures, sociétés et pratiques en mutation ».

Monsieur Mathieu Le Bescond de Coatpont est maintenant le responsable PIX droit au niveau national, en charge des certifications informatiques pour les métiers du droit. Pix est un service public français lancé dans le cadre du dispositif des startups d'État proposé par la direction interministérielle du numérique (Dinum) permettant à ses utilisateurs d'évaluer, de développer et de certifier leurs compétences numériques.

Au terme de toutes ces annonces, Monsieur le Doyen exprime ses plus vives inquiétudes quant à la situation induite par les effectifs enseignants, le taux d'encadrement pédagogique est reconnu comme très insuffisant par notre Université, les récentes mutations ne faisant qu'accentuer ce déficit. C'est pourquoi, dès l'annonce de ces départs, Monsieur le Doyen a sollicité fortement auprès de notre Université une compensation en termes de capacités d'encadrement pédagogique.

→ **Sur la rentrée solennelle de la Faculté**

Monsieur Patrick Boucheron, Professeur d'histoire au Collège de France, a donné son accord pour donner une conférence de rentrée dont le thème sera : « Politique et institutions à l'époque de Dante », et ce à l'occasion des 700 ans de la mort de Dante Alighieri.

→ **Sur les résultats de l'appel à projet CVEC - Composantes - Associations étudiantes et l'avancement du projet EVE**

Le mobilier pour l'Espace Vie Etudiante va être choisi à travers une consultation des étudiants à ce sujet, afin qu'une installation soit possible dès septembre prochain.

La borne d'information des usagers de nos locaux est en cours d'installation, elle sera accessible aux personnes en fauteuil et sera « parlante » grâce à un casque audio.

→ **Sur les résultats de l'appel à projet « Classes préparatoires - Talents du service public »**

Nos trois projets ont été acceptés, les deux soutenus par l'IPAG et celui en collaboration avec l'ENPJJ.

Les heures d'enseignement supplémentaires à assurer du fait de ces projets conduiront à une demande de postes supplémentaires qui sera évoquée lors du prochain dialogue de gestion avec notre Université.

→ **Sur la demande que les dispositions du projet de statuts de l'EPE concernant la composition des conseils internes aux composantes soient modifiées**

La présidence de l'Université a confirmé à Monsieur le Doyen que notre demande serait prise en compte, sans que les modalités précises de cette prise en compte ne nous soient déjà connues.

Débat et vote sur des formations courtes pilotées par l'ICEU

Suite au décret d'application de la loi ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové), la formation des personnels en charge du logement, de l'immobilier et de l'urbanisme, doit être enrichie. C'est à ce titre que l'ICEU souhaite proposer des formations courtes nécessaires au renouvellement des cartes professionnelles des acteurs de l'immobilier, dans le cadre du développement professionnel permanent.

Ces formations auront un volume de 14 heures par an ou de 42 heures sur trois ans, avec la délivrance d'une attestation dans quatre domaines : gestion, copropriété, transaction et baux commerciaux.

A travers le diplôme de l'ICH, certaines de ces formations sont déjà opérationnelles et la création d'un diplôme universitaire sur la copropriété est en cours, à la demande de plusieurs professionnels de ce secteur.

Pour les formations courtes, il y aura deux sessions pour chacun des thèmes, la première entre octobre et décembre 2021, la seconde entre février et juin 2022. Les droits d'inscription sont ceux préconisés par le CNAM de Paris, soit 630 euros pour un tiers payeur et 315 euros pour le tarif individuel. La création de formations courtes pilotées par l'ICEU est acceptée à l'unanimité.

Débat et vote sur les statuts du Conseil de gestion du Campus Moulines

La première maquette des statuts du futur Conseil de gestion du Campus Moulines a évolué, avec principalement des changements de formulation. A aussi été acté l'ajout de deux représentants des services déconcentrés de l'Université présents sur le Campus, l'un émanant de la Direction du Numérique et l'autre pouvant être issu des autres services déconcentrés de l'Université.

Parmi les membres du Conseil, trois représentants devront être désignés pour participer à ce Conseil de gestion. Un enseignant-chercheur, Monsieur Gilles Toulemonde, et un assistant-ingénieur, Monsieur Younès Haddadi, se sont portés volontaires. Pour représenter les étudiants, Madame Claire Cathelain est volontaire, Monsieur Tomas Kebbati devenant son suppléant.

Deux votes sont proposés, l'un validant les statuts, l'autre entérinant la désignation des trois représentants issus du Conseil. Pour chacun des votes, l'unanimité favorable est atteinte.

Débat et vote sur le principe d'une prise en charge de l'inscription aux certifications de langues pour les étudiants de certains masters

Afin d'assurer la certification en langue anglaise nécessaire pour l'obtention d'une licence, le ministère avait sélectionné un prestataire privé, qui n'a pas rempli ses obligations et dont le contrat a donc été dénoncé par le même ministère.

Dans notre Faculté, plusieurs masters ont inscrit dans leur maquette pédagogique l'obligation de valider une certification en langue étrangère. Sont ainsi concernés le master DIDE, les deux parcours du master AES et le master Droit du sport. Quel que soit l'organisme certificateur, il existe des frais liés à l'inscription et à l'organisation de cette certification. L'Université ne prenant pas en charge de tels frais, Monsieur le Doyen propose que ce soit la Faculté, sur son budget propre, qui assure ce financement pour l'année universitaire prochaine. Seraient concernés environ une centaine d'étudiants, avec une charge financière atteignant entre 6 000 et 7 000 euros. Cette prise en charge porterait sur l'année universitaire 2021 – 2022 et devrait être évaluée et validée chaque année, au fur et à mesure des changements de maquettes (avec donc une éventuelle obligation de certification pour de nouveaux masters), des évolutions des effectifs étudiants, des évolutions réglementaires aussi.

Monsieur Perry Maury annonce que le ministère va prendre en charge les certifications en licence, avec des remboursements effectués auprès des universités, qui devront engager au départ les dépenses.

Vote sur l'approbation du principe d'une prise en charge de l'inscription à une certification de langue pour les étudiants inscrits dans des masters qui la rendent obligatoire :
26 pour, 0 contre, 1 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Débat et vote sur l'organisation de la rentrée

Monsieur le Doyen souhaite que la rentrée universitaire soit anticipée et que son organisation fasse l'objet d'échanges au sein du Conseil, pour que des décisions communes soient prises.

Il rappelle tout d'abord qu'en septembre prochain, l'ensemble des étudiants et des personnels ne pourra être vacciné. Suite aux échanges avec notre Université, trois scénarios pour le premier semestre de l'année 2021 – 2022 sont évoqués :

- Premier scénario : une rentrée à 100 % en présentiel, qui permettrait un retour à la normale, avec le maintien de mesures sanitaires (gestion des flux, port du masque, autotests ...), ce scénario est celui qui est privilégié par Madame la Ministre ;
- Deuxième scénario : plus prudentiel, il viserait à préserver un maximum de présentiel tout en limitant les flux sur le Campus et en limitant l'impact pédagogique de ces mesures : bascule vers des demi-jauges dans les locaux d'enseignement accueillant plus de 80 étudiants, avec une pause déjeuner en décalé selon les groupes d'étudiants et un retour au comodal, avec donc un enregistrement et une mise à disposition en ligne des séquences de formation ;
- Troisième scénario : si la demi-jauge devait s'appliquer à toutes les séances de formation, quel que soit l'effectif concerné, se poserait à nouveau le problème des séances de TD : soit tous les TD sont maintenus mais avec un recours au comodal, soit nous maintenons un présentiel à 100 % sur un nombre de séances réduit pour chaque étudiant concerné, du fait de la nécessaire multiplication des séances pour un même TD. Monsieur le Doyen propose que le nombre de séances de TD soit réduit pour privilégier des séances avec la moitié d'une promotion, mais totalement en présentiel. Il invitera alors les responsables d'enseignements à TD à anticiper cette éventualité en montant leur programme pour le premier semestre 2021-2022, pensé au départ en dix séances toutes les semaines, pour devenir un programme qui se déroulerait avec un nombre plus réduit de séances tous les quinze jours.

Pour limiter les flux de déplacement, avaient été mis en place des cours magistraux de trois heures en continu. Avec le même objectif, Monsieur le Doyen propose que ce maintien des étudiants dans une même salle pendant trois heures soit repris mais sur la base de deux cours successifs d'une heure et demie, avec une pause entre les deux. Ce retour à des séquences d'une heure et demie permettrait de resynchroniser les cours magistraux et les TD, les deux séquences successives limitant alors les déplacements en présentiel.

Monsieur Kebbati exprime son opposition au maintien de cours magistraux de trois heures au total, cette charge cognitive lourde pouvant conduire au décrochage pour certains étudiants fragilisés.

En réponse à Monsieur Toulemonde, Madame Catelain indique les créneaux au sein d'une même journée qui pourraient être retenus :

- De 7H50 à 11H
- De 11H10 à 12H40 en L2-L3-M1 et de 12H à 13H30 en L1, en vue de désynchroniser les pauses déjeuner,
- De 13H40 à 16H50,
- De 17H à 20H10.

La plage du vendredi de 13h40 à 16h50 reste banalisée pour les licences et M1 de sorte à permettre des activités communes extra-pédagogiques (culturelles, scientifiques...).

Afin d'adresser un message réconfortant aux étudiants et à leur familles, Monsieur le Doyen propose que le Conseil se prononce aussi sur l'ardent souhait de tous de revenir à une organisation « traditionnelle » pour le second semestre.

Vote sur l'approbation des conditions spécifiques pour la rentrée université 2021, et pour le premier semestre de l'année 2021 - 2022 :
23 pour, 4 contre, 0 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Vote sur l'approbation d'un retour à la normale dans l'organisation des enseignements pour le second semestre 2021 - 2022 :
27 pour, 0 contre, 0 blanc, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Informations

→ Sur la procédure de dialogue de gestion et le groupe de travail « moyens »

Le dialogue de gestion pour 2022 portant sur l'allocation de moyens financiers et en personnels a débuté entre les composantes et l'Université. Le premier cadrage financier vise à une réduction de 5% des budgets de fonctionnement. Est escomptée aussi la création de 50 emplois d'enseignants-chercheurs pour toute l'Université. Est annoncée par ailleurs une priorisation pour certaines composantes, sans que les critères de sélection les concernant ne soient rendus publics.

→ Sur le Lille Learning Lab et le Campus Moulins

Monsieur Mathieu Le Bescond de Coatpont rappelle que trois salles vont être équipées pour développer l'innovation pédagogique, et ce sur des crédits alloués par l'I-site. Une réflexion est en cours sur l'accès à ces salles, avec éventuellement utilisation de la carte multi-services dont chaque membre du personnel est détenteur.

Les équipements audiovisuels et informatiques sont choisis de par leur caractère modulable et adaptable à des usages différents, afin de pouvoir répondre aux besoins pédagogiques recensés mais aussi aux évolutions et aux nouvelles attentes.

Dans le cadre de la poursuite d'une campagne menée par l'Université d'équipement audio/vidéo des campus, a été choisie pour notre Campus la couverture Wifi du bâtiment des amphithéâtres, ainsi qu'une extension sur les zones actuellement insuffisamment couvertes. La modernisation des équipements de l'Amphithéâtre Cassin sera aussi une priorité.

Le problème de sécurisation de ces locaux nouvellement équipés est évoqué ; Monsieur le Doyen a entamé une prospection afin d'apprécier la pertinence des mesures de sécurisation des locaux prises par certaines composantes. Il rappelle la complexité de ce dossier.

→ Sur le groupe de travail « Subsidiarité » au niveau de l'Université

Monsieur le Doyen indique au Conseil que notre Faculté fait partie des composantes « pilotes » au titre de la mise en place à venir d'une subsidiarité entre les services du siège (de l'Université et ensuite du futur EPE) et les composantes, actuelles et à venir. Sachant que ce statut de 'pilote' ne signifie aucunement que notre composante devrait être plus avancée que d'autres dans ce domaine, mais simplement qu'elle participe directement aux discussions afférentes à ce dossier en vue de faire prendre en compte ses avis et ses

éventuelles spécificités. Plusieurs groupes de travail se sont réunis selon les grandes thématiques propres au travail administratif : formation tout au long de la vie, finances, gestion des ressources humaines, numérique, recherche, vie de l'étudiant ...

Au sein de ces groupes de travail, est tentée la définition de « modèles cibles » répartissant les activités entre le siège et la composante, avec comme critère l'efficacité administrative et l'efficacité financière.

Au fur et à mesure de notre participation aux groupes de travail, il apparaît que dans de nombreux domaines, nous avons d'ores et déjà acquis une autonomie de gestion, propre à notre appartenance précédente à une université, Lille 2 en l'occurrence, qui pratiquait déjà la responsabilisation des composantes, mais aussi en phase avec la responsabilisation des équipes administratives en place.

Un dissensus profond est apparu concernant les liens entre la Faculté et les laboratoires de recherche qui lui sont rattachés ; en effet, la nouvelle organisation qui se profile relève plus d'une mise sous tutelle que d'une coopération équitable et respectueuses des prérogatives des partenaires.

Monsieur le Professeur Ben Lakhdar rappelle que le LEM (Lille Economic Management) est multisites et qu'il lui semble peu pertinent et presque impossible de se trouver sous la houlette d'au moins cinq composantes.

Pour Madame la Professeure Damarey, la subsidiarité ne peut se concevoir que dans un objectif de simplification. Dans le cas contraire ce serait se fourvoyer et ajouter de la complexité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.